

ÉDITION
2020

Guide
pratique
des déchets

Agissons

plus malin
jetons moins!



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

agglopolys.fr

Donnés, réparés, les objets usagés ont encore de belles années !

ÉDITO

Agglopolys assure au quotidien la collecte de vos déchets : ramassage des ordures ménagères, collecte des déchets recyclables, gestion de 10 déchetteries.

Dans ce guide, vous trouverez des informations pratiques pour vous aider à gérer au mieux vos déchets, voire les réduire !

En effet, alors que depuis plusieurs années, les quantités d'ordures ménagères étaient en baisse régulière, la tendance est aujourd'hui à la hausse. Ne baissons pas la garde ! Il existe des alternatives pour éviter de produire toujours plus de déchets. Avant de jeter un objet, demandons-nous s'il peut encore servir, ou bien être réparé, voire transformé ! Je vous invite à découvrir dans ce guide quelques associations locales qui agissent pour prolonger la vie de nos objets.

Chacun à notre niveau nous pouvons agir : lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des emballages, compostage des biodéchets... Chaque geste compte !

Alors, agissons plus malin, jetons moins !



Christophe Degruelle
Président d'Agglopolys,
Communauté d'agglomération de Blois

Un objet qui ne sert plus peut
Certains de vos appareils électriques,
métiers de la réparation n'ont pas
électroménager) et des associations
Donner, réutiliser, réparer et relooker,

cependant s'avérer être utile à quelqu'un d'autre !
meubles, voire vêtements peuvent être réparés ou relookés ! En effet, tous les
disparu (cordonniers, couturiers, tapissiers et artisans-réparateurs en mobilier ou
spécialisées dans le réemploi se sont créées.
c'est prolonger la durée de vie d'un objet et réduire ainsi les déchets !



Les Bonnes Manières Ressourcerie

facebook.com/ressourceriedublesois/
59 avenue du Président Wilson 41000 Blois
Vente et collecte de vaisselle, livres, textiles, mobilier,
éléments de décoration...

+ : ateliers de réparation d'appareils électriques,
customisation de textiles, fabrication d'objets, etc.



ADEPA Ressourcerie informatique

adepa.info
135 quai Ulysse Besnard 41000 Blois
Reprise, réparation et vente de matériel informatique.

+ : ateliers de réparation et séances de formations

LES ACTEURS LOCAUX AGISSANT EN FAVEUR DU RÉEMPLOI



Vélo41

velo41.fr
6 rue Descartes 41000 Blois
Reprise et vente de vélos d'occasion.

+ : ateliers de réparation de vélos



Emmaüs

emmaus-blois.com
124 bis RN 152 41000 Saint-Denis-sur-Loire
Collecte et vente de mobilier, vaisselle, vêtements,
électroménager, livres...

+ : agit en faveur d'une économie solidaire et
de l'insertion.

Pour les textiles, vous pouvez aussi
faire des dons aux associations
caritatives (Croix Rouge française,
Secours populaire, Secours
catholique...)

Consultez l'annuaire de la réparation
et du réemploi sur agglopolys.fr. Vous
y trouverez les coordonnées d'artisans,
associations et entreprises près de
chez vous.

Le saviez-vous ?

**LES ARTISANS ET COMMERÇANTS S'ENGAGENT AUSSI
DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS !**

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangier, charcutier, restaurateur, traiteur, etc.) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leurs pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr



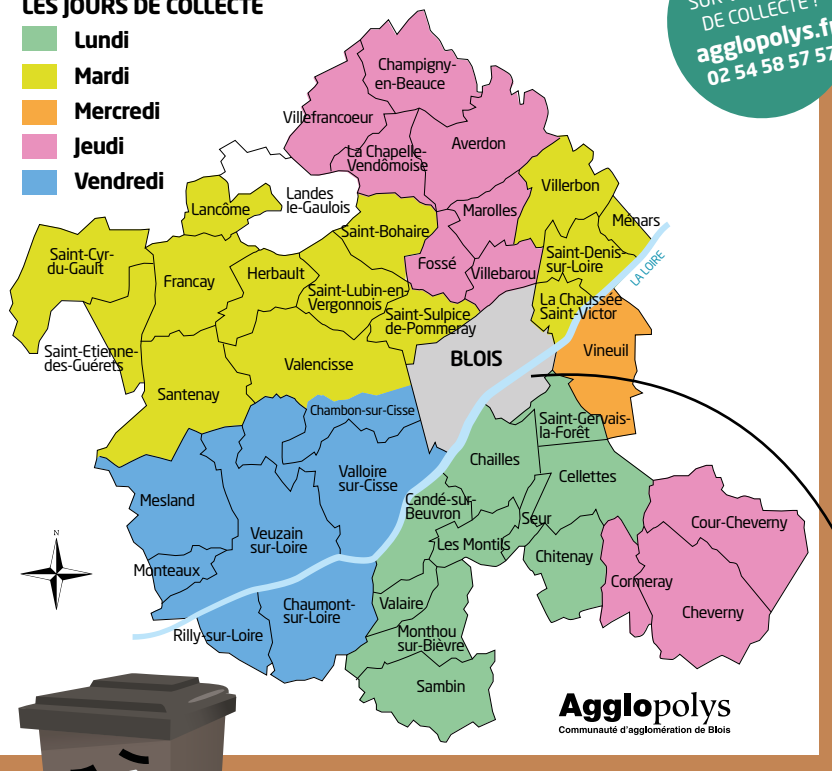
La collecte des ordures ménagères

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE EN PORTE-À-PORTE À L'AIDE DE BACS ROULANTS, OU POUR CERTAINS SECTEURS URBAINS, EN APPORT VOLONTAIRE À L'AIDE DE CONTENEURS ENTERRÉS.

UN DOUTE SUR VOTRE JOUR DE COLLECTE ?
agglopolys.fr
02 54 58 57 57

LES JOURS DE COLLECTE

- **Lundi**
- **Mardi**
- **Mercredi**
- **Jeu**
- **Vendredi**



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois



Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne sont pas collectés

QUAND ÊTES-VOUS COLLECTÉ ?

- La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit donc être sorti la veille à partir de 19h.
- Pour les secteurs E et F de Blois, la collecte s'effectue le soir.
- Une fois collectés, les bacs doivent être retirés de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Téléchargez le calendrier de collecte 2020 de votre secteur sur agglopolys.fr.

COMMENT UTILISER VOTRE BAC ?

Les déchets doivent être mis dans des sacs poubelle fermés (pas de déchets en vrac). Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres : ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Les déchets recyclables sont à déposer aux Points Tri (cf. consignes de tri pages 6-7).

Votre bac doit être présenté avec la poignée côté rue, et si possible à côté de celui de votre voisin, notamment dans le cas de logements mitoyens, afin de limiter le nombre d'arrêts du camion.

ET LES JOURS FÉRIÉS ?

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les **1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre**.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus. Pour le secteur F de Blois, les jours fériés ne sont ni collectés ni rattrapés.

25 décembre 2019 - Noël

Jour de collecte	Décalée au
Mercredi 25/12	Jeu 26/12
Jeu 26/12	Ven 27/12
Ven 27/12	Sam 28/12

1^{er} janvier 2020 - jour de l'An

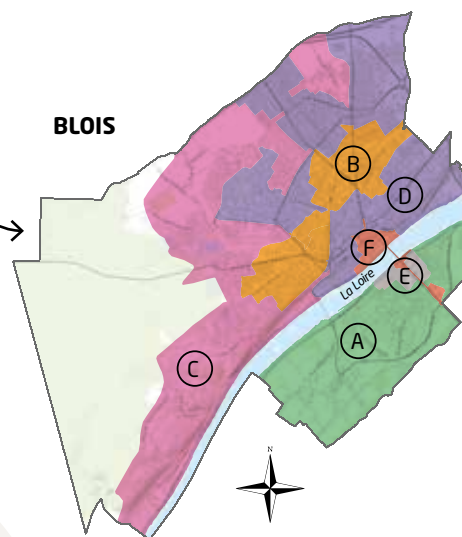
Jour de collecte	Décalée au
Mercredi 01/01	Jeu 02/01
Jeu 02/01	Ven 03/01
Ven 03/01	Sam 04/01

1^{er} mai 2020 - fête du travail

Jour de collecte	Décalée au
Vendredi 01/05	Sam 02/05

25 décembre 2020 - Noël

Jour de collecte	Décalée au
Vendredi 25/12	Sam 26/12



LES JOURS DE COLLECTE

- Secteur A : Lundi matin
- Secteur B : Mercredi matin
- Secteur C : Jeudi matin
- Secteur D : Mardi et vendredi matin
- Secteur E : Mardi et vendredi soir (à partir de 18h)
- Secteur F : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi soir (à partir de 20h) et le dimanche matin (à partir de 7h)

Les déchets recyclables

LES DÉCHETS RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS L'UN DES 305 POINTS TRI RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS.

📍 Connaître le Point Tri le plus proche de chez vous : agglopolys.fr

TRIER, C'EST RECYCLER !

BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET BOÎTES EN MÉTAL

Vides, compactées, non rincées et en vrac.



Emballages en métal



Bouteilles et flacons en plastique



670 CANETTES EN ALUMINIUM = 1 VÉLO

PAPIERS, BRIQUES ET PETITS CARTONS

Tous les papiers se recyclent. Papiers sans film plastique, non déchirés ni froissés. Attaches (agrafes, spirales) acceptées. Cartons à plat, en vrac.



Journaux, catalogues, prospectus, cahiers, blocs-notes, impressions, courriers, enveloppes, livres



Briques et emballages en carton



⚠️ Les grands cartons sont à apporter en déchetterie.



3 BOÎTES DE CÉRÉALES = 1 BOÎTE À CHAUSSURES

BOUTEILLES ET POTS EN VERRE

Non rincés. Bouchons et couvercles acceptés.



Pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre



1 BOUTEILLE EN VERRE = 1 BOUTEILLE EN VERRE

Déchets non recyclables à jeter avec les ordures ménagères



Barquettes en plastique et en polystyrène, pots de yaourt et de crème fraîche, vaisselle jetable



Couches, serviettes et mouchoirs en papier

Sacs plastique et suremballages de packs de bouteilles

ÇA DÉBORDE ? FLASHÉZ-MOI !

Les Points Tri sont équipés d'un QR code invitant les usagers à signaler tout débordement. En scannant le code avec un téléphone portable, l'information est remontée directement au prestataire de collecte qui peut alors planifier une intervention rapide.



Dépôts sauvages : c'est interdit !



Tout dépôt de sacs, cartons, matelas et autres déchets à côté des Points Tri est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



Déchetterie mode d'emploi

LA DÉCHETTERIE PERMET AUX HABITANTS DE DÉPOSER ET TRIER DES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR VOLUME, DE LEUR POIDS OU DE LEUR NATURE, NE PEUVENT ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS dans la limite de 1m³/jour/foyer

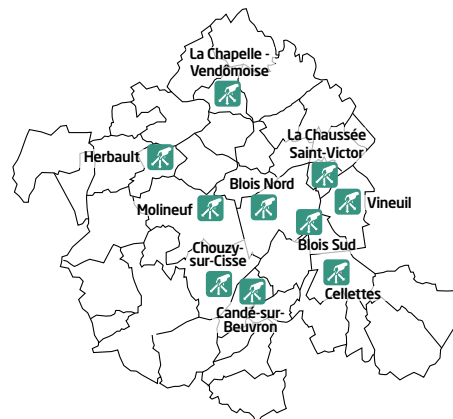


*Déchets des activités de bricolage et de jardinage : peinture, vernis, solvant, engrais, répulsif..

LES DÉCHETS INTERDITS



Ces déchets ont leur propre filière. Ils doivent être rapportés auprès des distributeurs et commerçants ou, concernant l'amiante, confiés à des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets dangereux. Pour connaître la liste des repreneurs et des entreprises spécialisées, contacter la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.



10 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION

L'accès aux déchetteries est **gratuit**, et uniquement réservé aux habitants d'Agglopolys.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord 159 av. de Châteaudun, 02 54 78 27 73	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Blois Sud 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Candé-sur-Beuvron Rue de la Chabotte, 02 54 79 49 74	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Cellettes Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Chouzy-sur-Cisse Route de Coulanges, 02 54 20 47 85	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Herbault Chemin des Sablières, 06 88 09 84 08	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
La Chapelle-Vendômoise Rue de la Gare, 02 54 51 19 05	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
La Chaussée-Saint-Victor 9 rue Descartes, 02 54 58 92 18	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Molineuf Chemin des Petits Bois	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Vineuil Rue des Églantiers, 02 54 42 88 57	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

! Fermeture des portes à 12h20 et 17h20.
Fermeture dimanche et jours fériés.

LES BONNES PRATIQUES



Consignes pour utiliser le service en toute sécurité :

- Demander conseil à l'agent d'accueil en cas de doute.
- Ne pas encombrer le quai avec le véhicule.
- Ne pas rentrer dans les locaux réservés aux déchets dangereux.
- Ne pas laisser les enfants circuler dans la déchetterie.
- Ne pas chercher à récupérer des objets dans les bennes.
- Ne descendre en aucun cas dans les bennes.
- Veiller à couvrir les remorques (bâches) pour éviter les envois de déchets sur le trajet.

La déchetterie est un site qui présente de nombreux risques : risques liés à la nature même des dépôts (déchets chimiques, coupants, lourds et encombrants), risques de chutes dans les bennes et risques liés à la concentration de véhicules et de personnes circulant à pied dans un même site.

Focus sur...

LES DÉCHETS VERTS, C'EST BON POUR LA TERRE !



Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin (tontes, feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages...), mais aussi de cuisine (épluchures, restes de repas d'origine végétale) en engrais naturel et gratuit !

Le broyage permet aussi de traiter les déchets verts à domicile en fournissant un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus). Pour en savoir plus, commander un composteur ou louer un broyeur : valeco41.fr ou 02 54 74 62 53.

LES VÊTEMENTS ET LE LINGE SE TRIENT AUSSI !

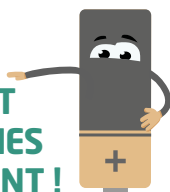


Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir.

Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habits box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys et dans la plupart des déchetteries ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

En moyenne, 56 % des textiles sont destinés à être de nouveau portés et utilisés (associations solidaires, friperies), 20 % sont destinés à l'effilochage pour la fabrication de matières comme l'isolant et 19 % sont recyclés pour produire des chiffons d'essuyage. Retrouvez la liste des « Habits box » sur agglopolys.fr.

LES PILES ET LES BATTERIES SE RECYCLENT !



Qu'il s'agisse de la pile de votre télécommande, de votre montre, ou encore de la batterie de votre ancien téléphone portable, toutes les piles et petites batteries sont recyclables, à condition de les trier !

Elles doivent être déposées dans des points de collecte en magasin ou déchetterie. En effet, jetées avec les ordures ménagères, elles se retrouvent incinérées et peuvent dégager des polluants dans les fumées. Grâce au recyclage, les nombreux métaux qui composent les piles sont réutilisés dans la fabrication d'objets de la vie courante (gouttières, tôles de voitures...) ou dans de nouvelles batteries.

Trier ses piles, c'est :

- éviter de polluer l'environnement,
- préserver les ressources naturelles non renouvelables (fer, zinc, nickel).



Utilisez des piles rechargeables

pour vos appareils qui consomment beaucoup (manettes de jeux vidéo, souris d'ordinateur sans fil...). Vous ferez des économies et moins de déchets !

UN SERVICE À DOMICILE

Vous n'avez pas de véhicule pour vous rendre à la déchetterie ou vous avez de trop grandes quantités de déchets à transporter ?

Pour répondre à vos besoins, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement à domicile des encombrants ou de mise à disposition de benne(s). Renseignements au 02 54 58 57 57 ou sur agglopolys.fr

Questions Réponses



Suis-je responsable de l'entretien de mon bac ?

Agglopolys vous met gracieusement à disposition un bac pour stocker vos déchets mais vous avez la responsabilité de son nettoyage. En effet, pour des questions d'hygiène et de salubrité publiques, il doit être maintenu propre et en bon état.

Pour toute réparation ou pour changer de volume de bac, contactez la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

Où jeter les cartons ?

Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets, cartons de vin...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri. Seuls les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîte à chaussures...) doivent être jetés dans les Points Tri.

A quoi sert la TEOM et comment est-elle calculée ?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, participe au financement de toute la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, en passant par le fonctionnement des déchetteries.

C'est un impôt local perçu avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par les ménages. Le taux de 10,67% appliqué en 2019 sera le même pour 2020.

Répartition des coûts de gestion des déchets



**Un doute sur le tri des déchets recyclables ?
Besoin de conseils pour réduire vos déchets ?**

Contactez les ambassadeurs de tri d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

Agissons

**plus malin
Jetons moins!**



Agglopolys
Direction Déchets
152 avenue de Châteaudun
41000 Blois
Tél. 02 54 58 57 57
collectedesdechets@agglopolys.fr

agglopolys.fr
Suivez-nous sur Facebook :
Facebook.com/AgglomerationBlois



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

agglopolys.fr